

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Affiché le
ID : 081-248100497-20221213-2022DEL53-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

– Séance du 13 décembre 2022 –

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation : 7 décembre 2022	Présents : Délégués titulaires : Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., FABRE D., BARRAU F., THOMAS G., GOMEZ G., CHAZOTTES F., DEYMIE C., FRAYSSINET E., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., MIOT B., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J-P., PASTUREL N., ANDREOLLO B., TREMOLIERES A. et CRAYSSAC C..
Date d'affichage : 7 décembre 2022	Déléguée suppléante : Mme AT C. (suppléante de M. ALMAYRAC J-J).
Nombre de délégués en exercice : 34	Absents ayant donné pouvoir : Mmes GUIBELIN A. (pouvoir à Mme GOMEZ G.), VERGNES N. (pouvoir à Mme VIGROUX M.), SOLIER H. (pouvoir à Mme FRAYSSINET E.), MM. NEGRE D. (pouvoir à M. ROUDIER D.), ASSIE G. (pouvoir à Mme BAYSSE N.), CAYRE C. (pouvoir à M. RIVA C.), TARROUX H. (pouvoir à M. GAVALDA G.) et BENEDET J-P. (pouvoir à Mme CHAZOTTES F.). Absents : Mmes CAMPAGNARO M-C., LAVAL-BARBANCE G., FARSSAC C. et M. IMBERT J..
	Secrétaire de séance : Mme VIGROUX Myriam.

DEL 2022/53 : Entretien ménager des locaux occupés par Val 81 et de certains bureaux donnés en location – Nouvelle organisation du service.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Val 81 emploie 2 agents chargés de l'entretien ménager des locaux de la médiathèque, de l'espace France Services, des bureaux de Val 81 ainsi que de certains bureaux donnés en location au Pôle d'Activités Val 81 :

- 1 Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet embauché à raison de 28,5 heures par semaine,
- 1 Adjoint technique à temps non complet embauché à raison de 14 heures par semaine.

Monsieur le Président indique que l'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe a sollicité une mise en disponibilité à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée de 1 an. Cet agent pourra cependant demander, à tout moment et moyennant un préavis de 3 mois, à réintégrer la collectivité pendant la période de disponibilité. De ce fait, et afin de continuer à assurer l'entretien ménager des locaux dont il a la charge, une solution temporaire a été recherchée avec les services et organismes concernés ainsi qu'avec l'Adjoint technique et l'ADMR de Valence.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de valider l'accord issu de la concertation, à savoir :

- réduction du nombre d'heures d'intervention dans les services de la Communauté de,
- octroi d'heures complémentaires à l'Adjoint technique (heures rémunérées sans majoration et dont le nombre hebdomadaire ne peut conduire au dépassement de la durée légale de travail des agents à temps complet fixée actuellement à 35 heures),
- recours à l'ADMR de Valence pour les heures restantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'ensemble des propositions du Président. Il l'autorise en conséquence à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Guy GAVALDA,

Le secrétaire de séance,

Myriam VIGROUX.

Acte rendu exécutoire après réception
en Préfecture le 15.12.2022...
et publication sur le site internet de la
Communauté le 15.12.2022.
Le Président.



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le

ID : 081-248100497-20221213-2022DEL53-DE